



CAHIER DES CHARGES

(Approuvé par le Comité de gestion du 6 juin 2017)

FORMATION DES FORMATEURS EN REGION WALLONNE.



Avec le soutien du



1 Table des matières

1	Table des matières	2
2	Généralités	4
3	Descriptifs des formations	4
3.1	Formateur de niveau 1	5
3.1.1	Prérequis	5
3.1.2	Profil de fonction	5
3.1.3	Public cible du Formateur de niveau 1	5
3.1.4	Cadre d'intervention	5
3.2	Formateur de niveau 2	5
3.2.1	Prérequis	5
3.2.2	Profil de fonction	5
3.2.3	Public cible du Formateur de niveau 2	6
3.2.4	Cadre d'intervention	6
3.3	Formateur de niveau 3	6
3.3.1	Prérequis	6
3.3.2	Profil de fonction	6
3.3.3	Public cible du Formateur de niveau 3	6
3.3.4	Cadre d'intervention	6
3.4	Formation de remise à niveau	6
3.5	Formation approfondie	7
4	Formation de formateurs	8
4.1	Formateur de niveau 1	8
4.1.1	Organisation des formations	8
4.1.2	Durée de la formation	8
4.1.3	Modalités d'inscription	8
4.1.4	Modalités d'évaluation	9
4.1.5	Description du programme et du contenu	10
4.2	Formateur de niveau 2	17
4.2.1	Organisation des formations	17
4.2.2	Durée de la formation	17
4.2.3	Modalités d'inscription	17
4.2.4	Modalités d'évaluation	18
4.2.5	Description du programme et du contenu	19
4.3	Formateur de niveau 3	23
4.3.1	Organisation des formations	23
4.3.2	Durée de la formation	23
4.3.3	Modalités d'inscription	23
4.3.4	Modalités d'évaluation	23
4.3.5	Description du programme et du contenu	23
5	Formation approfondie et de remise à niveau	25
5.1	Organisation des formations	25
5.2	Durée de la formation	25
5.3	Modalités d'inscription	25
6	Agrément des formateurs	26
6.1	Conditions d'agrément	26
6.2	Demande d'agrément	26

6.3	Obtention de l'agrément	26
6.4	Renouvellement de l'agrément	26
6.5	Retrait d'agrément.....	27
6.6	Recours.....	27

2 Généralités

Depuis plusieurs décennies, des initiatives en matière d'initiation à la pêche principalement pour les enfants et les jeunes ont lieu en Région wallonne. Les organismes qui assurent ces initiations disposent de pêcheurs dévoués et compétents mais qui n'ont pas toujours les outils nécessaires pour transmettre leurs savoirs. En outre, si les notions liées à la pêche sont généralement bien maîtrisées, certaines lacunes ont notamment été relevées dans d'autres matières telles que l'écologie des cours d'eau, la biologie du poisson, la sécurité, etc. C'est dans ce contexte qu'ont été développées les écoles de pêche agréées afin de donner à ces initiatives privées l'occasion de se professionnaliser et de proposer un encadrement de qualité.

En vue de l'obtention de son agrément, le candidat doit suivre avec fruit une formation définie par le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie.

3 Descriptifs des formations

Le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie propose trois niveaux de formation. Ces niveaux relèvent d'une progression de l'implication du formateur dans le processus d'encadrement des apprenants :

Formateur de niveau 1 :

Initiation à l'écologie de l'eau et à la pratique de la pêche

Formateur de niveau 2 :

Organisation des initiations - gestion de l'école de pêche

Formateur de niveau 3 :

Formation des candidats formateurs – contribution à la réalisation des supports de cours

Ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation ;
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte éducatif ;
- du public cible : public à charge du formateur ;
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.

Plusieurs thèmes sont abordés dans ces formations :

- Thématique 1 : Identification, connaissance et respect de la faune piscicole ;
- Thématique 2 : Ecologie de l'eau et connaissance du milieu ;
- Thématique 3 : Cadre institutionnel, législatif et exercice de la pêche en Wallonie ;
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires, préventifs et gestion d'un groupe en animation ;
- Thématique 5 : Gestion d'une école de pêche.

3.1 Formateur de niveau 1

La formation de formateur de niveau 1 donne les bases. Le formateur de niveau 1 assure l'encadrement des apprenants et leur formation à la pratique de la pêche et l'écologie de l'eau. Il doit pouvoir transmettre aux apprenants les connaissances suffisantes pour pratiquer la pêche de manière autonome dans une situation simple.

3.1.1 Prérequis

- maîtrise suffisante d'au moins une technique de pêche ;
- porteur d'un permis de pêche valide de la Région wallonne ;
- 18 ans minimum à la date d'examen.

3.1.2 Profil de fonction

- faire découvrir la pratique de la pêche ;
- sensibiliser au respect et à la protection des milieux aquatiques.

3.1.3 Public cible du Formateur de niveau 1

- tous les âges ;
- novices, débutants et dilettantes ;
- pêcheurs reprenant la pratique de la pêche.

3.1.4 Cadre d'intervention

- écoles de pêche agréées ;
- sociétés et fédérations de pêche ;
- mouvements de jeunesse, clubs sportifs, groupements divers ;
- écoles et personnes morales de droit public.

3.2 Formateur de niveau 2

Le rôle premier du formateur de niveau 2 est d'assurer la gestion d'une école de pêche, la promotion, l'organisation, la gestion de la sécurité et des autorisations ainsi que l'encadrement de l'équipe de formateur lors des initiations. La formation de formateur niveau 2 aborde ces différentes matières afin de fournir au candidat les outils nécessaires pour assurer cette fonction.

3.2.1 Prérequis

- être âgé de 18 ans ou plus ;
- maîtrise suffisante d'au moins une technique de pêche ;
- avoir obtenu son certificat de formateur de niveau 1 ;
- porteur d'un permis de pêche valide de la Région wallonne.

3.2.2 Profil de fonction

- élaboration d'un programme de stages ;
- médiatisation du stage ;
- prise d'inscriptions ;
- choix averti du lieu des cours théoriques et pratiques ;
- sélection d'une équipe d'encadrement pour l'activité ;
- établissement d'un plan de sécurité ;
- coordination de l'équipe d'encadrement.

3.2.3 Public cible du Formateur de niveau 2

- tous les âges ;
- formateurs de niveau 1 ;
- médias, bénéficiaires des activités, public.

3.2.4 Cadre d'intervention

- écoles de pêche agréées ;
- sociétés et fédérations de pêche.

3.3 Formateur de niveau 3

Le formateur de niveau 3 a pour mission de participer à la formation des formateurs de niveau 1 & 2. A cette fin, il suit une formation complémentaire pour se perfectionner dans une ou plusieurs matière(s) faisant partie du programme des formateurs de niveau 1 & 2. Il devra être en mesure de présenter ces matières de manière ludique et adaptée au public cible quel que soit l'âge ou les prérequis des apprenants.

3.3.1 Prérequis

- maîtrise suffisante d'au moins une technique de pêche ;
- avoir suivi avec fruit les formations de formateur de niveau 1 & 2 ;
- porteur d'un permis de pêche valide de la Région wallonne.

3.3.2 Profil de fonction

- élaboration de supports de cours dans une matière choisie faisant partie du programme des formateurs de niveau 1 & 2 ;
- présenter de manière ludique une matière présentée dans les formations de formateur 1 & 2 ;
- pouvoir évaluer les connaissances d'un candidat dans au moins une matière présentée dans les formations de formateur 1 & 2 ;

3.3.3 Public cible du Formateur de niveau 3

- tous les âges ;
- candidats formateurs de pêche .

3.3.4 Cadre d'intervention

- écoles de pêche agréées ;
- sociétés et fédérations de pêche ;
- instances halieutiques.

3.4 Formation de remise à niveau

Les formations de remise à niveau sont proposées aux formateurs de pêche ayant obtenu leurs certificats afin d'actualiser leurs connaissances relatives à l'un ou l'autre module. Ces formations s'inscrivent dans une volonté de proposer une formation continuée aux formateurs de pêche.

Cette formation nécessite les prérequis suivants :

- certifié formateur de pêche ;
- porteur d'un permis de pêche valide de la Région wallonne.

3.5 Formation approfondie

Les formateurs de pêche qui souhaitent approfondir un thème spécifique peuvent s'inscrire sur base volontaire aux formations proposées par l'association halieutique coordinatrice. Au vu de l'évolution de la technicité et de la spécialisation de la pêche, ces formations sous forme d'ateliers ou de cours magistraux visent à développer un cadre qui soit en mesure de répondre aux attentes des apprenants.

Cette formation nécessite les prérequis suivants :

- certifié formateur de pêche ;
- porteur d'un permis de pêche valide de la Région wallonne.

4 Formation de formateurs

4.1 Formateur de niveau 1

4.1.1 Organisation des formations

Le Comité de gestion du Fonds piscicole et Halieutique de Wallonie délègue l'organisation des formations à l'association halieutique coordinatrice. Celle-ci assure :

- la promotion de la formation et l'information des candidats potentiels notamment via le site www.ecolesdepeche.be et la page Facebook officielle des écoles de pêche de Wallonie <https://www.facebook.com/ecolesdepeche/> ;
- la planification des cours théoriques, des ateliers et l'organisation générale des formations ;
- deux formules sont proposées aux candidats :
 - formation en présentiel : le candidat participe à la totalité de la session, reçoit les syllabi et présente les épreuves d'évaluation ;
 - formation à distance : le candidat se forme par lui-même à l'aide de la plateforme d'e-learning disponible sur le site des écoles de pêche www.ecolesdepeche.be, participe aux ateliers obligatoires organisés durant la session et présente les épreuves d'évaluation.
- la planification et l'organisation des épreuves d'évaluation ;
- la transmission des résultats aux candidats.

Un minimum de vingt candidats est requis pour l'organisation d'une formation en présentiel. La formation à distance est accessible à tout moment moyennant le paiement des frais d'inscription.

De même un nombre minimum de vingt candidats est requis pour l'organisation d'une épreuve d'évaluation.

4.1.2 Durée de la formation

- La formation en présentiel a une durée de 36 heures réparties sur plusieurs journées. La formation peut être organisée en semaine et/ou le week-end ;
- Le candidat dispose de 4 heures maximum pour son épreuve d'évaluation ;
- Le candidat doit assurer deux animations d'évaluation lors d'un stage d'une demi-journée minimum.

4.1.3 Modalités d'inscription

- Compléter le formulaire d'inscription à la formation ;
- Une lettre de motivation détaillant le parcours du candidat, ses objectifs et ses projets en matière de formation halieutique ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Une preuve d'acquiescement de la participation aux coûts de la formation.

4.1.4 Modalités d'évaluation

Pour obtenir son certificat, le candidat doit :

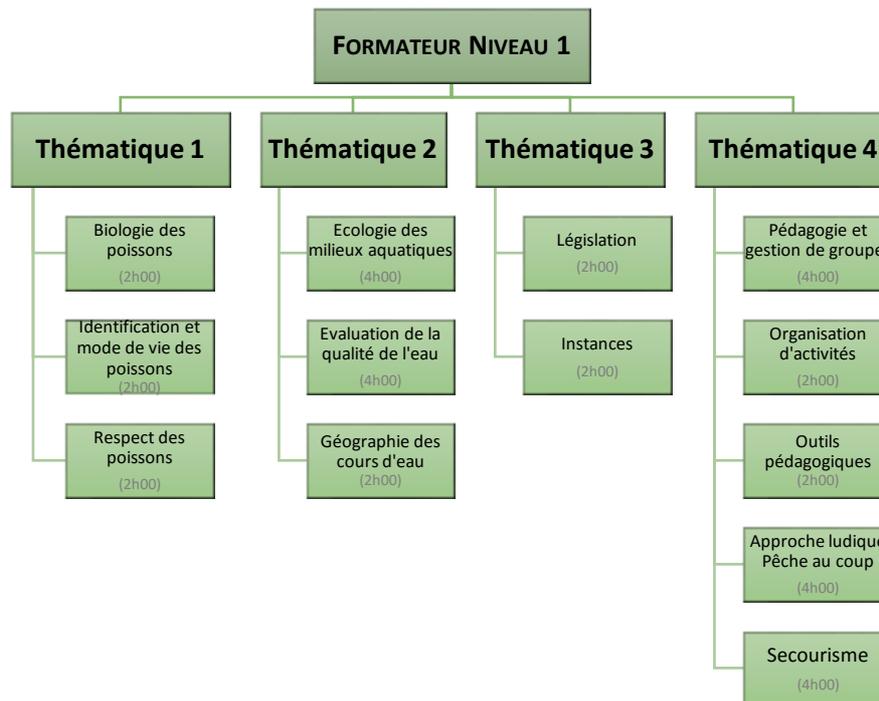
- obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 % à l'évaluation théorique et au moins 50 % dans tous les modules ;
- subir deux évaluations positives d'une demi-journée minimum en situation réelle (stage, journée découverte, etc.). L'organisation doit permettre d'évaluer tous les aspects suivants :
 - Aspect pédagogique
 - Le formateur utilise un langage pédagogiquement adapté aux enfants ;
 - Le formateur s'exprime clairement et calmement ;
 - Le formateur explique les différentes manipulations qu'il réalise ;
 - Le formateur synthétise les notions présentées ;
 - Le formateur favorise l'interactivité avec les stagiaires ;
 - Le formateur laisse l'initiative à l'enfant ;
 - Le formateur guide et corrige l'enfant ;
 - Le formateur s'aide de supports pédagogiques adaptés ;
 - Le matériel utilisé est bien adapté à l'initiation prévue.
 - Aspect connaissance
 - Mise en pratique des connaissances vues lors de sa formation ;
 - Le formateur ne commet pas d'erreur lors de son initiation ;
 - Le formateur donne des explications/informations complémentaires.
 - Aspect relationnel
 - La formation se déroule dans une ambiance agréable et détendue ;
 - Le formateur entretient de bon rapport avec les autres formateurs ;
 - Il connaît le nom des autres formateurs ;
 - Le formateur entretient de bon rapport avec les stagiaires.
 - Aspect tenue/présentation
 - Le formateur utilise un langage moralement adapté ;
 - Le formateur est habillé de façon correcte et adaptée ;
 - Le formateur se distingue facilement des stagiaires (badge, vêtement) ;
 - Le formateur n'est pas en état d'ébriété ;
 - Le formateur ne consomme pas d'alcool durant l'animation ;
 - Le formateur ne fume pas en présence des enfants dans les locaux.
 - Aspect bonne organisation
 - Le stage se déroule en respect avec le planning ;
 - Le formateur connaît son rôle et agit en conséquence ;
 - Le formateur sait gérer les temps morts et les pauses.
 - Aspect analyse de risque et sécurité
 - Les arpillons sont écrasés systématiquement ;
 - Le formateur sait où se trouve la trousse de secours, la bouée, la liste d'appel (noms et coordonnées) des services d'urgence (pompier, médecin, pharmacien...), du responsable de la formation ;
 - Le formateur repère les points critiques et évite les accidents ;
 - Le formateur a un téléphone portable sur lui.

Si un de ces points ne peut être évalué, le formateur devra solliciter une visite supplémentaire au cours de laquelle le point concerné pourra faire l'objet d'une évaluation.

Si le candidat échoue à son évaluation, il peut s'inscrire gratuitement à une seule session d'évaluation ultérieure. Dans ce cas de figure, le candidat est dispensé de présenter l'évaluation pour tout module pour lequel il a obtenu un résultat supérieur ou égale à 60 %.

En cas de nouvel échec global, le candidat sera invité à suivre les modules pour lesquels la note est inférieure à 60 %.

4.1.5 Description du programme et du contenu



4.1.5.1 Biologie des poissons

2 heures

Résumé

Le module permet d'acquérir une connaissance générale de la morphologie et l'anatomie d'un poisson. Au terme de la formation, le candidat doit être en mesure de donner les explications sur la morphologie du poisson, les adaptations à son mode de vie, le rôle et le fonctionnement des principaux organes du poisson.

Méthodologie

Exposé magistral
 Plate-forme de cours en ligne
 Séance de questions-réponses
 Modèle anatomique de poisson – Dissection

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
 Présentation téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
 Exercices disponibles sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.1.5.2 Identification et mode de vie des poissons 2 heures

Résumé

Ce module vise tout d'abord à reconnaître les différentes espèces courantes de poissons présentes en Wallonie. Il permet également de se familiariser avec l'habitat de chacune d'entre-elles. L'utilisation d'une clé d'identification visuelle et la façon d'aborder celle-ci avec des apprenants est reprise dans ce module de formation. Le cycle complet de reproduction des espèces de poissons couramment rencontrées et pêchées est détaillé. Le candidat doit être en mesure de reconnaître les différentes espèces de poissons présentes en Wallonie et de donner des explications sur les caractéristiques morphologiques essentielles permettant la distinction entre espèces ainsi que les habitudes et le mode de vie de ces espèces.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
Présentation téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
Exercices disponibles sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.1.5.3 Respect du poisson et du milieu naturel 2 heures

Résumé

Ce module vise à instaurer un véritable code de bonne conduite du pêcheur et à l'appliquer dans la pratique. Outre les aspects réglementaires, il existe certains gestes de respect qu'il importe d'inculquer aux apprenants. Le candidat doit être en mesure de présenter des exemples concrets et de motiver, par des exemples, les conseils fournis pour respecter le poisson et l'environnement.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
Exercices disponibles sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Textes lacunaires
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.1.5.4 Ecologie des cours d'eau

4 heures

Résumé

Le module aborde les notions liées aux milieux aquatiques et à l'eau telles que le cycle de l'eau, la chaîne alimentaire, les pollutions, etc. Au terme de la formation, le candidat doit maîtriser les principales notions présentées dans le module. Il doit également pouvoir reconnaître des espèces animales et végétales courantes inféodées aux milieux aquatiques et utiliser les clés d'identification et autres outils permettant l'identification d'espèces rencontrées au cours de l'animation.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple
Nombre de question au cours de l'évaluation : 5

4.1.5.5 Evaluation de la qualité de l'eau

4 heures

Résumé

Le module montre comment aborder de manière ludique la question de la qualité de l'eau grâce à l'indice biotique simplifié. Le candidat doit pouvoir maîtriser cette technique au terme de la formation.

Méthodologie

Atelier (terrain + salle)
Séance de questions – réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
VANDEN BOSSCHE Jean-Pierre, EVERAERTS-POLL Monique et LHOIR Louissette, 2009. Evaluation de la qualité biologique des cours d'eau, 3^e édition, Ed. Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, Frameries et Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole, D'GARNE, Service public de Wallonie, Gembloux, Belgique, ISBN 978-2-87344-631-4, 118 pages et 6 cartes.

Evaluation

Identification de macro-invertébrés et déduction de la qualité du cours d'eau
Nombre de question au cours de l'évaluation : 5

4.1.5.6 Géographie des cours d'eau et cartographie 2 heures

Résumé

Le candidat doit disposer d'une vision générale de la situation hydrographique belge. Le module porte sur la connaissance des principaux cours d'eau du pays et de l'apprentissage des notions de bases de la géographie : identification sur une carte des principaux fleuves et des principales rivières de la Région wallonne.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.1.5.7 Notions de législation 2 heures

Résumé

Le module de formation a pour objectif d'apprendre à maîtriser les droits et devoirs du pêcheur afin de conseiller et d'informer au mieux les apprenants. Le candidat doit pouvoir transmettre l'information générale en matière de réglementation de la pêche et transmettre aux apprenants les outils utiles pour obtenir des compléments d'information sur la législation en vigueur.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
Présentation téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.1.5.8 Instances de la pêche en Région wallonne 2 heures

Résumé

L'objectif est de connaître la structure du milieu associatif de la pêche et de l'Administration en Région wallonne, le fonctionnement et le rôle des différentes instances. Le module permet également d'appréhender la classification des cours d'eau et identifier les gestionnaires. Au terme de la formation, le candidat doit savoir à quelle instance s'adresser pour obtenir des informations spécifiques et conseiller utilement les apprenants en la matière.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning
Présentation téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.1.5.9 Pédagogie et gestion de groupe

4 heures

Résumé

Aborder les différentes notions de manière ludique et participative avec les apprenants. Des outils sont donnés au candidat formateur pour comprendre la dynamique de groupe et pouvoir gérer son groupe lors des animations. Le candidat doit pouvoir mettre en pratique les notions reçues pour animer un groupe.

Méthodologie

Mise en situation factice

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Deux évaluations réalisées en situation réelle

4.1.5.10 Organisation d'activités

2 heures

Résumé

Le module de cours a pour objectif de développer les compétences du candidat en matière d'éducation et d'animation relative au milieu aquatique. Sous forme d'atelier, les candidats vivent eux-mêmes une sélection d'activités qu'il est possible de mener avec des apprenants sur le thème de la rivière (découverte par les sens, manipulation scientifique, activité physique, exploitation pédagogique d'une visite de site, de musée, etc.).

Au terme de la formation, le candidat doit pouvoir explorer et expérimenter diverses façons de concevoir et d'animer des activités relatives au milieu aquatique, utiliser les outils et techniques d'animation transférables dans divers milieux d'activité.

Méthodologie

Mise en situation factice

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Deux évaluations réalisées en situation réelle

4.1.5.11 Outils pédagogiques

2 heures

Résumé

Dans le cadre de ce module, l'intervenant présente une série d'outils dont le candidat peut faire usage pour aborder les thématiques liées à la pêche et aux milieux aquatiques dans le cadre des animations. Les malles pédagogiques, outil par excellence développées pour les écoles de pêche, sont présentées et l'utilisation des différents outils est détaillée. Le candidat doit pouvoir utiliser les outils adaptés aux thèmes abordés et concevoir, le cas échéant, des outils pour ses activités en complément des outils mis à disposition.

Méthodologie

Expression des participants
Production par les participants
Apports de l'intervenant

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Deux évaluations réalisées en situation réelle

4.1.5.12 Approche ludique de la pêche au coup

4 heures

Résumé

Ce module vise à assurer la connaissance de la technique de pêche au coup en situation simple : berges dégagées, eaux calmes ou faible courant, sécurité lors de la manipulation du matériel, etc. Les points suivants sont abordés lors de la formation :

Le matériel, le montage d'une ligne (hameçon, serrage des plombs sans blesser le fil, nœuds et équilibrage), la confection d'une amorce homogène et bien mouillée, la technique de sondage, l'amorçage précis dans une zone proche, le placement de la ligne dans la zone amorcée, le rangement de la ligne et de l'ensemble du matériel.

Méthodologie

Mise en situation

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Réalisation d'une ligne montée par le candidat
Deux évaluations réalisées en situation réelle

Résumé

Le module vise à inculquer les réflexes essentiels au candidat pour assurer la sécurité durant la journée de découverte ou le stage, éviter le sur-accident et faire face à une situation d'urgence. Le candidat doit pouvoir faire face à une situation d'urgence dans le cadre d'une initiation au milieu aquatique.

Méthodologie

Mise en situation factice

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Textes lacunaires

Nombre de question au cours de l'évaluation : 5

4.2 Formateur de niveau 2

4.2.1 Organisation des formations

Le Comité de gestion du Fonds Piscicole et Halieutique de Wallonie délègue l'organisation des formations à l'association halieutique coordinatrice. Celle-ci assure :

- la promotion de la formation et l'information des candidats potentiels notamment via le site www.ecolesdepeche.be et la page Facebook officielle des écoles de pêche de Wallonie <https://www.facebook.com/ecolesdepeche/> ;
- la planification des cours théoriques et des ateliers et l'organisation générale des formations ;
- deux formules sont proposées aux candidats :
 - formation en présentiel : le candidat participe à la totalité de la session, reçoit les syllabi et présente les épreuves d'évaluation ;
 - formation à distance : le candidat se forme par lui-même à l'aide de la plateforme d'e-learning disponible sur le site des écoles de pêche www.ecolesdepeche.be, participe aux ateliers organisés durant la session et présente les épreuves d'évaluation.
- la planification et l'organisation des épreuves d'évaluation ;
- la transmission des résultats aux candidats.

Un minimum de vingt candidats est requis pour l'organisation d'une formation en présentiel. La formation à distance est accessible à tout moment moyennant le paiement des frais d'inscription.

De même un nombre minimum de vingt candidats est requis pour l'organisation d'une épreuve d'évaluation.

4.2.2 Durée de la formation

- La formation en présentiel a une durée de 22 heures réparties sur plusieurs journées. La formation peut être organisée en semaine et/ou le week-end ;
- Le candidat dispose de 4 heures maximum pour son épreuve d'évaluation ;
- Le candidat doit assurer deux animations d'évaluation lors d'un stage d'une demi-journée minimum.

4.2.3 Modalités d'inscription

- Compléter le formulaire d'inscription à la formation ;
- Une lettre de motivation détaillant le parcours du candidat, ses objectifs et ses projets en matière de formation halieutique ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Une preuve d'acquiescement de la participation aux coûts de la formation.

4.2.4 Modalités d'évaluation

Pour obtenir son certificat, le candidat doit :

- obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 % à l'évaluation théorique et au moins 50 % dans tous les modules ;
- subir deux évaluations positives d'une demi-journée minimum en situation réelle (stage, journée découverte, etc.). L'organisation doit permettre d'évaluer tous les aspects suivants :

- Aspect bonne organisation

- Organisation préalable

- Le formateur a utilisé les moyens de promotion à sa disposition ;
 - Le formateur a établi un programme détaillé des activités ;
 - Le matériel nécessaire aux activités a bien été préparé.

- Gestion générale de l'équipe et des stagiaires

- Le formateur a organisé des réunions de coordination ;
 - L'inscription et l'accueil des stagiaires sont bien organisés ;
 - Le formateur gère au mieux son équipe d'animation ;
 - Le formateur coordonne les activités ;
 - Le formateur veille au respect du programme.

- Choix des lieux d'activités

- Les locaux sont adaptés et sécurisés ;
 - Le stage se déroule dans un endroit sécurisé ;
 - L'endroit est propice à l'organisation d'une initiation ;
 - L'endroit est adapté à recevoir des enfants.

- Le programme d'activités

- Le programme est en accord avec le cahier des charges.

- Aspect connaissance

- Mise en pratique des connaissances vues lors de sa formation ;
 - Le formateur ne commet pas d'erreur lors de son initiation ;
 - Le formateur donne des explications/informations complémentaires.

- Aspect analyse de risque et sécurité

- Matériel de secours

- La trousse de secours est en ordre et accessible à l'équipe d'encadrement ;
 - Le nombre de bouées est suffisant au vu des conditions ;
 - Les locaux sont aux normes incendie et en ordre d'assurances ;
 - Le formateur repère les points critiques et évite les accidents.

- Gestion des fiches sites, stagiaires et numéro d'urgence

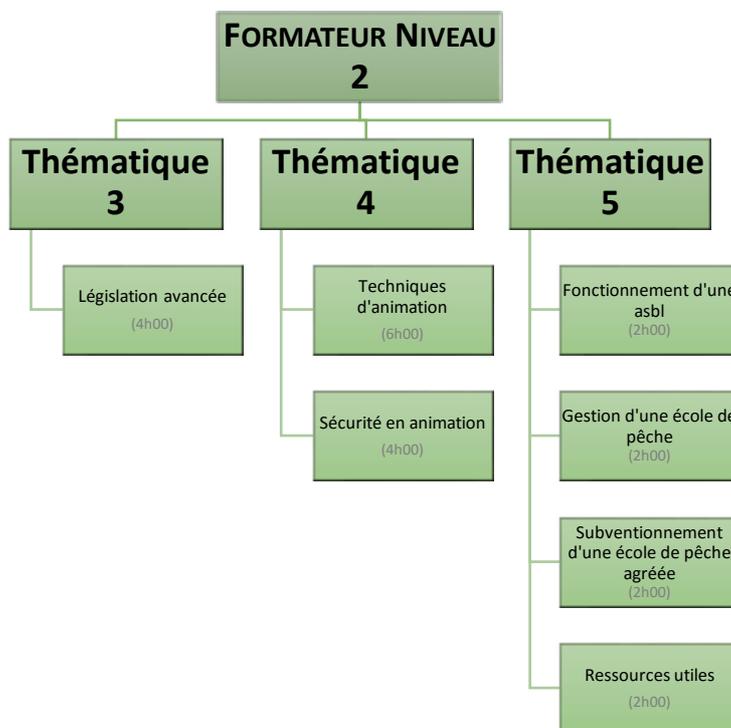
- Les fiches sont complétées ;
 - L'équipe d'animation est au courant du contenu de ses fiches ;
 - Le formateur a remis à son équipe la liste d'appel (noms et coordonnées) des services d'urgence (pompier, médecin, pharmacien...) et du responsable de la formation ;
 - Le formateur a un téléphone portable sur lui.

Si un de ces points ne peut être évalué, le formateur devra solliciter une visite supplémentaire au cours de laquelle le point concerné pourra faire l'objet d'une évaluation.

Si le candidat échoue à son évaluation, il peut s'inscrire gratuitement à une seule session d'évaluation ultérieure. Dans ce cas de figure, le candidat est dispensé de présenter l'évaluation pour tout module pour lequel il a obtenu un résultat supérieur ou égale à 60 %.

En cas de nouvel échec global, le candidat sera invité à suivre, lors d'une formation ultérieure, les modules pour lesquels la note est inférieure à 60 %.

4.2.5 Description du programme et du contenu



4.2.5.1 Législation avancée

4 heures

Résumé

Le module vise la maîtrise de la législation afin d'orienter les choix de l'école de pêche en accord avec le cadre légal. Outre la législation sur la pêche fluviale, il aborde d'autres dispositions réglementaires qui porte sur les cours d'eau tels que les règlements des voies-hydrauliques, le code de l'eau, etc. Au terme de la formation, l'objectif est de développer la capacité du candidat à expliquer la matière aux apprenants et d'assurer la connaissance proprement dite de la législation.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

Résumé

Le formateur de niveau 2 est amené à gérer son équipe d'animation. Le module vise à lui donner des outils complémentaires pour assurer cette gestion.

Méthodologie

Expression des participants
Production par les participants
Apports de l'intervenant

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Deux évaluations réalisées en situation réelle

Résumé

Le module a pour objet la maîtrise des techniques de la pêche au coup à la grande canne dans des situations plus complexes (berge encombrée et abrupte, eau courante, courant lent à fort, profondeur supérieure à 2m, fond irrégulier) afin de pouvoir le transmettre de façon réfléchie et adaptée au jeune stagiaire. La pêche au coup est la première technique à apprendre, celle-ci doit dès lors faire l'objet d'un cours approfondi afin de permettre à tous les candidats de « maîtriser » cette technique de base. Le candidat devra être capable de connaître et de sélectionner les esches en vue de stratégies de pêche différentes, de composer une amorce selon l'espèce recherchée et les conditions de pêche et enfin, de constituer une liste des différents produits composants les amorçages.

Méthodologie

Mise en situation

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Deux évaluations réalisées en situation réelle

Résumé

En tant que responsable de l'école de pêche, le formateur niveau 2 doit être en mesure de prendre des mesures de précaution dans l'organisation de l'animation afin de minimiser le risque d'accident : exiger une fiche médicale des apprenants, prévoir une reconnaissance des sites d'animation, prévenir les services d'urgence de la tenue de l'animation, sensibiliser l'équipe d'animation à la sécurité lors de l'animation etc. Pendant la durée de la journée découverte ou le stage, le formateur doit éviter le sur-accident et faire face à toute situation d'urgence (gestion de la situation, appel des services de secours, etc.).

Méthodologie

Mise en situation factice

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Deux évaluations réalisées en situation réelle

4.2.5.5 Fonctionnement d'une asbl

2 heures

Résumé

La constitution d'une asbl est une étape obligatoire pour l'obtention de l'agrément. Les obligations, les démarches mais aussi les avantages de se constituer en asbl sont passés en revue dans ce module de cours. Toutes les indications sur le fonctionnement d'une asbl sont communiquées au candidat pour lui permettre d'ouvrir une école de pêche et d'assurer son bon fonctionnement

Méthodologie

Exposé magistral

Plate-forme de cours en ligne

Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire

Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.2.5.6 Gestion d'une école de pêche

2 heures

Résumé

L'objectif est de donner des outils au candidat afin de gérer l'école de pêche, ce cours les aide et les conseille dans leur future tâche. Comment promouvoir l'école ? (médiat, affichages...), gérer le matériel de pêche et le matériel pédagogique, gérer les listes (enfants et personnel), etc. Le cahier des charges de l'école de pêche agréée et les obligations de celle-ci seront détaillés.

Méthodologie

Exposé magistral

Plate-forme de cours en ligne

Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire

Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.2.5.7 Subventionnement d'une école de pêche

2 heures

Résumé

Le module aborde les procédures en place pour solliciter un subventionnement et pour procéder à la liquidation de la subvention reçue pour une école de pêche agréée. Le candidat doit être en mesure de réaliser les démarches dans les formes établies par le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.2.5.8 Ressources utiles

2 heures

Résumé

De nombreux formulaires et plusieurs outils ont été mis en place par le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie de même que par la Maison wallonne de la pêche pour faciliter les démarches des formateurs dans tous les aspects de la gestion et du suivi de l'agrément des écoles et des formateurs de pêche. Ce module présente ces différentes ressources. Le candidat doit disposer d'une bonne connaissance de ces outils pour les utiliser à bon escient et les conseiller utilement aux formateurs de niveau 1 de son équipe d'animation.

Méthodologie

Exposé magistral
Plate-forme de cours en ligne
Séance de questions-réponses

Support de cours

Syllabus téléchargeable sur la plate-forme d'eLearning

Evaluation

Questionnaire à choix multiple – Vrai/Faux – Correspondances – Texte lacunaire
Nombre de question au cours de l'évaluation : 10

4.3 Formateur de niveau 3

4.3.1 Organisation des formations

Le Comité de gestion du Fonds Piscicole et Halieutique de Wallonie délègue l'organisation des formations à l'association halieutique coordinatrice. Celle-ci assure :

- la promotion de la formation et l'information des candidats potentiels notamment via le site www.ecolesdepeche.be et la page Facebook officielle des écoles de pêche de Wallonie <https://www.facebook.com/ecolesdepeche/> ;
- la planification des cours théoriques et des ateliers et l'organisation générale des formations ;
- la formation se déroule en présentiel : le candidat participe à la totalité de la session, reçoit les syllabi et présente les épreuves d'évaluation ;
- la planification et l'organisation des épreuves d'évaluation ;
- la transmission des résultats aux candidats.

Un minimum de dix candidats est requis pour l'organisation d'une formation et pour l'organisation d'une épreuve d'évaluation.

4.3.2 Durée de la formation

- La formation en présentiel a une durée de 16 heures réparties sur deux journées ;
- La formation peut être organisée en semaine et/ou le week-end.

4.3.3 Modalités d'inscription

- Compléter le formulaire d'inscription à la formation ;
- Une lettre de motivation détaillant le parcours du candidat, ses objectifs et ses projets en matière de formation halieutique ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Une preuve d'acquiescement de la participation aux coûts de la formation.

4.3.4 Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un travail original personnel de présentation de l'une des matières faisant partie du programme des formations de formateur niveau 1 & 2.
- Présentation d'un module de cours d'une heure dans cette même matière.

4.3.5 Description du programme et du contenu

FORMATEUR NIVEAU 3

• Thématique 4

- Préparation d'une séquence d'apprentissage
(12h00)
- Gestion d'un groupe en animation et pratique d'animation
(4h00)

L'objectif de la formation est d'augmenter les compétences des formateurs tant au niveau pédagogique que relationnel.

De manière plus spécifique, il s'agit de les rendre capables de préparer une séquence d'apprentissage et de choisir les méthodes et les outils appropriés et style d'animation.

4.3.5.1 Préparation d'une séquence d'apprentissage 12 heures

Résumé

- Canevas pour préparer une séquence de formation ;
- Elaboration d'une synthèse ;
- Définition et formulation des objectifs pédagogiques ;
- Choix des méthodes pédagogiques appropriées aux objectifs poursuivis ;
- Les supports didactiques adaptés aux objectifs poursuivis.

Méthodologie

Expression des participants
Production par les participants
Apports de l'intervenant

Support de cours

Supports pédagogiques écrits remis en séance

4.3.5.2 Gestion d'un groupe en formation 4 heures et pratique d'animation

Résumé

- Personnalités dans un groupe ;
- Besoins et motivation des adultes en formation ;
- Réactions efficaces face aux comportements difficiles et agressifs ;
- Styles d'animation appropriés au groupe ;
- Quelques participants sont invités à présenter une séquence de formation de 15' (micro-teaching) élaborée au préalable en groupe ;
- Auto évaluation : à travers les séquences filmées, le chargé de cours et le groupe sont amenés à prendre conscience des points forts et des points à améliorer dans l'approche méthodologique et relationnelle.

Méthodologie

Expression des participants
Production par les participants
Apports de l'intervenant

Support de cours

Supports pédagogiques écrits remis en séance

5 Formation approfondie et de remise à niveau

5.1 Organisation des formations

Le Comité de gestion du Fonds piscicole et Halieutique de Wallonie délègue l'organisation des formations à l'association halieutique coordinatrice. Celle-ci assure :

- la promotion de la formation et l'information des candidats potentiels notamment via le site www.ecolesdepeche.be et la page Facebook officielle des écoles de pêche de Wallonie <https://www.facebook.com/ecolesdepeche/> ;
- la planification des cours théoriques, des ateliers et l'organisation générale des formations ;
- deux formules sont proposées aux candidats :
 - formation en présentiel : le candidat participe à la totalité de la session, reçoit les syllabi et présente les épreuves d'évaluation ;
 - formation à distance : le candidat se forme par lui-même à l'aide de la plateforme d'e-learning disponible sur le site des écoles de pêche www.ecolesdepeche.be, participe aux ateliers obligatoires organisés durant la session et présente les épreuves d'évaluation.
- la planification et l'organisation des épreuves d'évaluation ;
- la transmission des résultats aux candidats.

Un minimum de vingt candidats est requis pour l'organisation d'une formation en présentiel. La formation à distance est accessible à tout moment moyennant le paiement des frais d'inscription. Les épreuves d'évaluation sont organisées pour un minimum de vingt candidats.

5.2 Durée de la formation

- La formation en présentiel est organisée par journée ou demi-journée. La formation peut être organisée en semaine et/ou le week-end.

5.3 Modalités d'inscription

- Compléter le formulaire d'inscription à la formation ;
- Une preuve d'acquiescement de la participation aux coûts de la formation.

6 Agrément des formateurs

6.1 Conditions d'agrément

Les conditions pour l'obtention de l'agrément sont fixées dans :

- L'article 31, §3, du décret du 27 mars 2014 ;
- L'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des écoles de pêche et des formateurs ainsi qu'à l'octroi de subventions aux écoles de pêche agréées du 30 mars 2017.

6.2 Demande d'agrément

La demande d'agrément est introduite à l'aide du formulaire repris à l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des écoles de pêche et des formateurs ainsi qu'à l'octroi de subventions aux écoles de pêche agréées du 30 mars 2017.

Ce formulaire doit être accompagné de :

1. un extrait de casier judiciaire Modèle 2 conforme à l'article 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle, daté de moins de trois mois au moment de la demande d'agrément ;
2. l'attestation de suivi avec fruits de la formation organisée par le Comité de gestion du Fonds piscicole et halieutique de Wallonie ;
3. une copie de la carte d'identité ;
4. deux photos récentes au format carte d'identité.

Ces documents doivent être envoyés par recommandé à la Direction de la Chasse et de la Pêche du Service Public de Wallonie.

6.3 Obtention de l'agrément

Comme le prévoit l'article 4 de l'arrêté du 30 mars 2017, le Ministre ou son délégué statue sur la demande après avoir sollicité l'avis du Comité et notifie sa décision au demandeur dans un délai de soixante jours à dater de la réception du dossier de demande complet.

6.4 Renouvellement de l'agrément

En cas de renouvellement de l'agrément, le demandeur doit introduire sa demande d'agrément endéans les six mois qui précèdent l'expiration de son agrément.

La demande d'agrément est introduite à l'aide du formulaire repris à l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des écoles de pêche et des formateurs ainsi qu'à l'octroi de subventions aux écoles de pêche agréées du 30 mars 2017.

Ce formulaire doit être accompagné de :

1. un extrait de casier judiciaire Modèle 2 conforme à l'article 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle, daté de moins de trois mois au moment de la demande d'agrément ;

2. une copie de la carte d'identité ;
3. deux photos récentes au format carte d'identité.

6.5 Retrait d'agrément

Le Ministre ou son délégué peut retirer l'agrément sur avis du Comité, lorsque des indices sérieux existent dans le chef du formateur quant au non-respect des conditions d'agrément fixées à l'article 31, §3, 3°, 4° et 5°, du décret du 27 mars 2014.

Des contrôles ponctuels sont diligentés par le Comité pour s'assurer que les conditions d'agrément fixées à l'article 31, §3, 3°, 4° et 5°, du décret du 27 mars 2014 sont respectées par les formateurs certifiés.

6.6 Recours

Lorsque l'agrément est refusé ou retiré, un recours peut être introduit dans un délai de trente jours à partir de la notification écrite de refus ou de retrait. Le recours est introduit auprès du Gouvernement lorsque le refus ou le retrait a été notifiée par le Ministre lui-même. Lorsque cette notification a été faite par le délégué du Ministre, le recours est introduit auprès du Ministre.

Le recours n'est pas suspensif.

Le Gouvernement ou le Ministre demande l'avis du Comité de gestion.

A défaut d'avis dans les deux mois le Gouvernement ou le Ministre peut décider.

Le Gouvernement ou le Ministre statue dans un délai de quatre mois à dater de l'introduction du recours.

En cas de rejet du recours, le Ministre ou son délégué statue sur une nouvelle demande d'agrément uniquement si de nouveaux éléments sont présentés pour justifier une telle demande.